



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 16 février 2022

### **LEVÉE DE TOUTES LES RESTRICTIONS DE RECOLTE, DE COMMERCIALISATION ET DE CONSOMMATION DE TOUS LES COQUILLAGES DE L'ÉTANG DE THAU**

Compte tenu des **résultats favorables parus ce jour dans le cadre du réseau REMI sur les palourdes de l'étang de Thau**, le Préfet de l'Hérault a décidé ce jour de **lever les mesures d'interdiction** de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, de la distribution et de la commercialisation en vue de la consommation humaine de ces coquillages.

De ce fait toutes les zones classées de l'étang de Thau sont ouvertes et **l'ensemble des coquillages issus de l'étang de Thau peuvent dorénavant être consommés sans restriction.**

La carte actualisée des interdictions sanitaires de récolte de coquillages se trouve sur le site internet de l'OIEAU : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts> ou sur l'application qualitéCoq.

#### **Cabinet du préfet**

Service départemental de  
la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2